

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 8163 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHARIT ABDELGHANI

Date de naissance : 15-07-1967

Adresse : 56, HAU 17, Casablanca 7118

Tél. : 0661976344 Total des frais engagés : 3350,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. EL ALAQUI EL AOUFOUSSI J.E
OPHTALMOLOGISTE
315, Bd El Fida Face Kississat Manira
1er Etg Casablanca INFF 164529
Tel: 0522 332 332 - 0522 331 803

Date de consultation : 31 JUL 2023

Nom et prénom du malade : CHARIT ABDELGHANI Age: 15-7-67

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : V.I.C. - 671 faceta

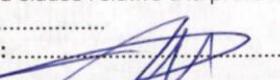
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : 26 SEP. 2023

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 23/09/2023

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31 JUIL 2023		-	25.000000	Dr. EL ALOUFOUSSI 31 Bd EPHRAIM LADOUFOUSSI ter Etat de Paris 1er arrondissement 1er étage Cabinet de l'Ophtalmologue

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

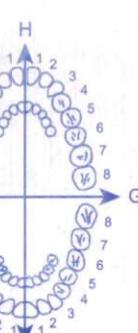
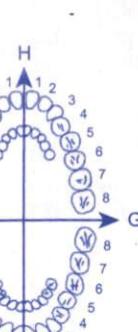
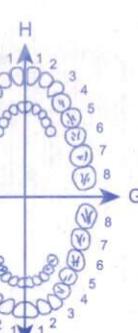
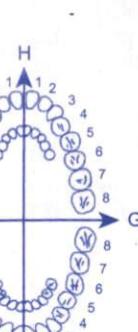
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
Bd Kods Mara II N°23 Aïn Chock Casablanca	23/09/23	<i>Comets</i>				31.000,00 dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		Coefficient des travaux
	D 00000000 35533411	G 00000000 11433553		Montants des soins
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. EL ALAOUI EL AOUFOUSSI J.E

الدكتور العلمي الأوفوسي ج.إ

OPHTHALMOLOGISTE

DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE

DE PARIS

MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

LASER ANGIOGRAPHIE



خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

Casablanca, le : 31 JUIL 2023

17

CHARIT

ABDEL GHANI

Near Comfolex : - Prograhit
- in cassally
- Antiriflets

DR/0111 09 +3,85 (-01/00/-60)
06 +3,50 (01/70/-80)

DR/PB 41/1 + 275

+ 1 center



Dr. EL ALAOUI EL AOUFOUSSI J.E
315 Bd Fida AL MANJRA
1er étage - en face Kiss
Tél: 0522 832 332 0522 318 003
Casablanca INPE 16459
Tél: 0522 832 332 0522 318 003

INPE : 091164939

شارع الفداء مقابل قسارية المنجرة الطابق الأول - الدار البيضاء - الهاتف: 0522 83 18 03 / 0522 83 23 32
315, Bd. AL Fida (en face kissariat AL MANJRA) 1^{er} étage - Casablanca - Tél. : 0522 83 23 32 / 0522 83 18 03

AL HORRIA OPTIQUE

بصريات الحرية

Ain Chock, Bd Al Qods,
Inara 2 N° 23
Casablanca



عين الشق، شارع القدس
إنارة 2 رقم 23
الدار البيضاء

Tél. : 05 22 21 52 03

ICE : 00177430000066 - IF : 51457135 - TP : 34048956 - CNSS : 4406973 - RC : 419894

F. 0002737

Docteur : El Alachmi El Aoufoussi J. E.
Mr. : chant ABD elghami

Nomenclature :

Montures :

VL optique 600,00

VP

Type de verres : organique

progressif

* VISION DE LOIN :

OD : Axe : 60 Cyl : 0,50 Sph : +3,25 1250,00

OG : Axe : 80 Cyl : 0,75 Sph : +3,50 1250,00

* VISION DE PRES :

OD : Axe : Cyl : Sph :

OG : Axe : Cyl : Sph :

Add : + 9,75

= 3100,00

Total : Trois Mille Cent DS

Date : 23.09.13

